

## Synthèse du dossier « L'aide alimentaire pour les femmes enceintes ou jeunes mères en situation de précarité »

Dossier réalisé dans le cadre de l'étude globale « Allaitement maternel et Précarité », réalisée en 2013 par le **Cabinet ANTHROPOS Consultants**, Adrienne O'DEYE – Thierry BEROT-INARD - Clotilde O'DEYE, commanditée par la **Coordination Française pour l'Allaitement Maternel (CoFAM)**. Tous Droits réservés à la CoFAM  
**Pour citer cet article** (CoFAM, Anthropos, 2013, synthèse aide alimentaire, précarité)

Ce dossier est consacré à la restitution d'un travail d'enquête mené auprès d'une centaine de structures situées en Ile-de-France et sur la région lilloise.

A partir d'un premier état des lieux large et multisectoriel engagé par le cabinet ANTHROPOS Consultants, le comité de pilotage de la COFAM a jugé opérant d'axer le recensement sur le champ de l'aide alimentaire. Le dossier présenté ici a consisté à repérer les structures, les dispositifs actuels et les actions en matière d'aide alimentaire s'adressant plus spécifiquement aux femmes en situation de précarité, avec l'objectif de cerner précisément les lieux dans lesquels des femmes enceintes ou accompagnées de nourrissons peuvent être accueillies.

Or ce type d'information n'est pas accessible a priori. De nombreuses imprécisions, voire inexactitudes, peuplent les documents, sites en ligne ou guides réalisés par les réseaux ou dispositifs. Si des annuaires ont le mérite d'exister et explorent en partie le champ de l'aide alimentaire, ils demeurent souvent superficiels et ne donnent que peu de précisions quant à la réalité de fréquentation des publics. Les enquêtes transversales au champ de l'urgence sociale, enfin, donnent des repères essentiels en matière de caractéristiques des populations concernées mais n'apportent pas d'information sur les structures susceptibles d'apporter une aide alimentaire. La littérature n'aborde pas quant à elle, la question de l'aide alimentaire du point de vue des femmes enceintes ou jeunes mères en situation de précarité.

Un réel problème d'identification se pose sur le terrain de la précarité ; bien que pour la plupart, les lieux de distribution alimentaire soient désignés comme « ouverts à tout public », rares sont les lieux qui reçoivent en réalité des femmes et a fortiori des femmes enceintes ou accompagnées de nourrissons. Or, les acteurs comme les chiffres s'accordent sur le fait de l'augmentation permanente de la proportion de femmes (y compris avec enfants) vivant à la rue ou dans des situations de grande précarité.

## **CONTEXTE**

### **L'aide alimentaire fragilisée par un contexte européen de moins en moins favorable aux populations en situation de précarité**

L'aide alimentaire est sous-tendue par un système de redistribution de différentes natures : les surplus agricoles européens ou les accords avec l'agro-industrie d'abord ; les dons individuels faits par la population (et encouragés par un dispositif fiscal de déduction); les entreprises ou la grande distribution au travers des dons ou des achats à tarifs préférentiels, les retraits agricoles, voir des saisies de douanes enfin, y participent bien que plus ponctuellement.

Loin de concerner l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, soit 8,6 millions de personnes si l'on se base sur le seuil de référence de 60 % du niveau de vie médian, l'aide alimentaire s'adresse aujourd'hui à près de 4 millions de personnes en France. Quoi qu'il soit, ces chiffres sont non seulement en perpétuelle augmentation mais le contexte actuel, notamment à l'échelle européenne, est de moins en moins propice à couvrir la totalité des besoins.

Pour exemple, en 2014, le PEAD, qui distribue une aide alimentaire à plus de 18 millions de personnes par an (soit environ la moitié de la totalité des produits distribués par les banques alimentaires) dans 19 des 27 États de l'Union européenne, ne sera plus en vigueur. Or la France fait partie des pays les plus concernés avec la Pologne et l'Italie.

### **Le cas de la France : une aide alimentaire très portée par le secteur associatif**

En France, le Programme national pour l'alimentation (PNA), mis en place en 2010 par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, oriente ses actions vers les populations en situation de précarité et n'accédant pas à une alimentation de qualité, échappant ainsi aux recommandations nutritionnelles.

En Île-de-France, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAP), chargée de la mise en œuvre des actions du PNA, a notamment pour objectif de mobiliser davantage de dons et d'invendus pour l'aide alimentaire.

Aujourd'hui, trois acteurs institutionnels financent, légifèrent et contrôlent l'aide alimentaire, à savoir, la Commission Européenne, le ministère en charge de l'agriculture et le ministère en charge de la lutte contre l'exclusion.

Pour exemple, la ville de Paris consacre chaque année 6,3 millions d'euros à l'aide alimentaire aux personnes démunies. La ville compense le manque de financement de l'Etat en demeurant le premier financeur public de l'aide alimentaire sur Paris. Elle finance notamment cinq restaurants solidaires, le restaurant social Santeuil (5e) géré par l'association Aurore (450 repas par jour) ; le restaurant social Baudricourt (13e), géré par la Ville de Paris (700 repas par jour) et 16 associations d'aide alimentaire, pour un montant annuel de plus de 800.000 euros.

Toutefois, ce sont essentiellement les acteurs associatifs, désignés par le gouvernement, qui sont en charge de la mise en œuvre sur le terrain de l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire repose ainsi en France sur un ensemble d'associations locales bénéficiant parfois de produits issus des programmes européen et national, via la Fédération Française des Banques Alimentaires ou de la Croix-Rouge. Le Secours populaire et les Restos du Cœur bénéficient également du PEAD. L'Association Nationale des Epiceries Solidaires (ANDES) enfin, qui a rejoint depuis 2010 les structures « mères » en charge de la distribution de l'aide alimentaire.

Les sources de financements des associations en charges de l'aide alimentaire sont multiples et diversifiées: hormis les banques alimentaires et le soutien de l'Union européenne, les ressources proviennent en grande partie des dons des particuliers, des legs et des dotations privés, des partenariats avec les entreprises locales, etc.

Cependant, le contexte actuel est de moins en moins favorable aux structures associatives. Le soutien institutionnel tend à diminuer à tous les niveaux (Union européenne, Etat, région, etc.) et les contraint à revoir leurs modalités de fonctionnement, voir à mettre en péril leur existence même. Elles organisent alors de nouveaux services et de ventes: braderies, collectes, magasin de vente (Bric-à-brac Emmaüs Armentières par exemple), actions partenariales (vente de timbres de La Croix- Rouge par la poste), etc. afin d'autofinancer les autres activités telles que l'hébergement d'urgence ou encore de prendre en charge les frais de fonctionnement (loyer des locaux, camions de tournée des commerçants, etc.).

Les bénévoles constituent la base active des actions des associations.

### **L'aide alimentaire sous toutes ses formes**

L'aide alimentaire s'opère sous des formes très diverses, du bon d'achat individuel, aux structures d'accueil proposant un accompagnement social, et requière de



nombreuses modalités d'accès, de la gratuité totale à la participation financière exigée, de l'accès libre à l'indispensable évaluation préalable des conditions de ressources, etc.

Les aides alimentaires directes consistent en la distribution de paniers (ou colis alimentaires) ou de repas chauds. Les aides alimentaires indirectes se composent de bons d'achat d'urgence, de bons alimentaires ou encore de chèques d'accompagnement personnalisé enfin (ou CAP).

## **L'AIDE ALIMENTAIRE A DESTINATION DES FEMMES ET DES ENFANTS EN SITUATION DE PRECARITE**

Le panorama des structures ou dispositifs consacrés à l'aide alimentaire donne une image globale des lieux fréquentés par les populations en situation de précarité, voire de grande précarité. Il n'apporte, en revanche aucune indication sur les lieux spécifiquement fréquentés par les femmes enceintes ou les jeunes mères.

### **L'absence de femmes sur les lieux de distribution des repas chauds dans la rue**

La distribution de repas s'opère parfois de façon « mobile », itinérante, grâce à des tournées en camionnette ou des « maraudes » mises en place par des organisations associatives, des ONG ou encore des dispositifs ponctuels (en période hivernale notamment).

Le Samu social du 93 dispose par exemple, d'une équipe mobile pour le département et effectue des maraudes 7 jours sur 7 de 18 heures à 2 heures (jusqu'à 3 heures en cas d'alerte Grand Froid niveau 2). Il en est de même dans les autres départements et à l'échelle nationale. La Croix-Rouge française assure également une tournée par semaine dans le département, tous les mercredis de 19 heures à 22 heures, et tous les deux ou trois jours en cas d'alerte de niveau 2.

Pour autant, si la fameuse Soupe Populaire du 4, rue Clément M<sup>o</sup> Mabillon à Paris, l'Armée du Salut dans le 10<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, ou encore la Soupe Saint-Eustache, dans le 1<sup>er</sup>, d'adressent en théorie à « tout public », elles accueillent quasi exclusivement des hommes, et des hommes seuls.

Ces lieux de distribution alimentaire se montrent d'autant plus réticents à ouvrir leur porte aux femmes enceintes ou accompagnée de nourrissons, pour des raisons parfois exprimées de « salubrité » ou d' « hygiène » dues à la présence de publics en très grande précarité.

Les femmes les plus démunies échappent non seulement aux accompagnements sociaux du fait de leur grande marginalisation, mais sont en sus « exclues » d'un certain type de solidarité.

Il est probable qu'on assiste aujourd'hui à une « dérive », qui, bien que non intentionnelle au moment de la création de ces structures, tend à se généraliser dans les lieux d'urgence sociale dans lesquels aucune stratégie spécifique n'est établie envers les femmes. La crainte du comportement des hommes à leur égard, les

violences subies par les femmes dans les contextes de grande précarité, l'insécurité permanente de leur quotidien (accentuée vraisemblablement par le vécu de la grossesse) les amènent à éviter les établissements accueillant majoritairement des hommes.

### **La distribution de paniers ou de colis alimentaires à destination des femmes et des bébés**

La distribution de paniers ou de colis alimentaires constitue le mode d'aide le plus courant bien qu'il tende à être de moins en moins utilisé. Les colis alimentaires sont souvent utilisés dans les petites communes, et le sont apparemment moins dans celles de plus de 200 000 habitants.

Les paniers ou colis alimentaires sont conçus pour une durée de une à deux semaines. Le panier peut être soit préparé à l'avance par l'association, soit constitué avec le bénéficiaire et permettre de faire des repas complets.

Aussi le choix des produits proposés tient en partie compte des modes de vie et peuvent par exemple s'adapter à la présence ou l'absence de lieu d'hébergement et ou type d'hébergement : les personnes en situation de logement précaire, vivant dans des hôtels par exemple ont davantage la possibilité de « stocker » des aliments au sec (produits bruts), sans pour autant avoir la réelle possibilité de cuisiner. L'accès à une cuisine (et/ou à un réfrigérateur) conditionne aussi le type de denrées : repas préparés, chaud ou froid, à réchauffer, produits de base tels que le riz, les pâtes, la farine, produits de plus ou moins longue durée de conservation, etc.

Contrairement aux précédentes observations, les colis alimentaires concerne beaucoup de femmes et de familles. La présence d'enfants ou de nourrissons en modifie sensiblement le contenu, au point que certaines structures se soient spécialisées pour l'accueil des ménages ayant un enfant de moins de 18 mois.

### **La distribution de colis alimentaires à destination des bébés de moins de 18 mois**

Les colis alimentaires en direction des bébés contiennent boîtes de lait en poudre, petits pots, couches parfois, etc. Les produits respectent l'âge de l'enfant et évolue avec lui. Les colis sont à destination des bébés jusqu'à leur 18 mois généralement.

Toutefois, certaines structures, submergées par les demandes, sont dans l'obligation de rabaisser l'âge limite des bénéficiaires. C'est le cas à Paris, de l'association Paris Tout P'tits qui propose des colis alimentaires à l'attention des bébés jusqu'à leurs 15 mois.

Elle reçoit quelques familles (couple) mais la majorité des bénéficiaires sont des femmes seules accompagnées d'enfants. Pour la plupart, ces femmes sont d'origine étrangère, ne parlent pas le français et vivent dans des situations de très grande précarité.

Depuis leur création par Coluche en 1985, les « Restos du cœur » se sont développés à l'échelle nationale. Véritable dispositif actuel de l'aide alimentaire, ils se sont adaptés à la diversification des publics accueillis et font face à l'arrivée récente mais en constant développement, de femmes avec enfants. Une extension de la chaîne des Restos du cœur a ainsi vu le jour sous l'appellation Restos Bébé du cœur.

Au total, ce sont quelques 240 Restos et Points Bébé, rattachés par exemple à des antennes associatives Bébé du cœur qui aident chaque année entre 20 000 et 30 000 bébés.

### **Les épiceries sociales et les restaurants solidaires à destination des familles en situation de précarité**

Enfin, des actions innovantes émergent ces dernières années en direction des publics en situation de précarité :

Les épiceries sociales permettent aux personnes en situation de précarité de faire leurs achats contre une participation financière correspondant à 10% à 20% du prix affiché. Ce type d'intervention se développe actuellement car il est considéré comme favorisant l'autonomie des bénéficiaires par rapport à d'autres formes d'aide alimentaire. Cette participation symbolique n'est pas demandée en cas d'urgence.

L'accès à ces lieux reste conditionné par l'obtention de bons d'accès, remis par les services sociaux (assistantes sociales notamment) ou les associations habilitées. C'est le « restant à vivre » (ce qui reste pour vivre après paiement du loyer, énergie, téléphonie, etc.) qui est pris en considération, en fonction du nombre de personnes composant la famille.

Gérés par un service social, communal ou par une entreprise liée par une convention passée avec les dits services, les restaurants solidaires accueillent quant à eux toute personne, bénéficiant ou non d'un bon d'accès, dans une volonté affichée de mixité. Pour autant, dans la pratique, cela reste encore à améliorer, et l'on ne peut parler d'une réelle mixité de populations.

Ceci dit, pour bénéficier des tarifs adaptés à ses conditions de ressources, les bénéficiaires doivent être munis d'une carte mensuelle (délivrée pour 31 jours, et à faire viser dans les restaurants) ou d'un coupon journalier délivré par les services sociaux, les permanences d'accueil, les ESI (Espaces Sociaux d'Insertion), les accueils de jour, ou encore certaines associations et maraudes.

### **Des dispositifs d'aide alimentaire souvent enrichis d'un accueil organisé permettant le repos, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement social ou sanitaire**

Les structures qui reçoivent davantage de femmes sont celles qui proposent des modalités d'accueil spécifiques, pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre d'un accompagnement vers le soin ou l'aide sociale. L'accompagnement dont il est question va généralement bien au-delà d'une mission d'aide alimentaire ; il porte sur du soutien, du conseil et de l'orientation vers les services concernés. Les besoins peuvent être évalués sur place. Il peut ouvrir l'accès aux droits, l'accès aux soins (permanences de santé, consultations médicales), l'insertion professionnelle, la formation, l'aide aux démarches administratives, la traduction, l'alphabétisation, la domiciliation, la recherche de logement, l'aide à la scolarité des enfants, l'accès à la culture et aux loisirs, aides vestimentaires (vestiaire), etc.

La possibilité de venir aussi se « poser », se reposer ou échanger dans le lieu de restauration est également un des éléments favorisant la venue des femmes en général, enceintes ou accompagnées de jeunes enfants en particulier.

Ainsi, les structures qui mettent à disposition des publics un véritable espace d'accueil, pouvant aller de la salle d'activité (ateliers collectifs, groupes de parole, etc.) à des espaces de repos et de conseils, sont davantage fréquentées.

A Paris par exemple, Entraide et Partage avec les sans-logis (EPALSL), accueille un grand nombre de femmes enceintes et avec enfant(s), sans y être pour autant consacrée. Cela tient, d'après son responsable, davantage au fait de la possibilité qui leur est offerte de s'y domicilier. La domiciliation, premier levier pour pouvoir prétendre à des aides sociales et/ou engager toutes démarches administratives, est en effet très recherchée et notamment par les femmes migrantes et/ou seules.

La grande majorité des Restos du cœur est organisée pour accueillir les familles. Un espace café est mis à disposition, tenu par des bénévoles qui peuvent informer sur les ressources locales, orienter les femmes vers les services de soins, l'accès aux droits, aux dispositifs sociaux, etc.

Les Restos Bébé du cœur de Nanterre en sont un bon exemple. Lieu d'aide alimentaire adaptée aux besoins spécifiques des enfants âgés de moins de 18 mois,

il étend ses missions à l'accueil des parents, qui, reçus trois demies-journées par semaine, peuvent y trouver une aide matérielle : vêtements, couches, produits de puériculture et d'hygiène, jeux pour enfants et prêt de matériel ; une écoute, des conseils en pédiatrie et diététique, un accompagnement de la grossesse par des actions de conseils, prêt ou don de matériel de puériculture, une orientation vers des services de santé (l'antenne asniéroise des Restos du cœur procède quant à elle, à des dépistages santé mis en place en partenariat avec le centre de prévention santé de la ville) ; un espace de partage et d'échange avec d'autres parents et des bénévoles souvent expérimentés (comme des puéricultrices, sages-femmes, infirmières, pédiatres, assistantes sociales) ; un espace de prévention et d'orientation vers les structures existantes.

Quant aux Restos Bébé du cœur des Orions, en région lilloise, ils bénéficient de deux salles prêtées par le centre social des Trois quartiers, ce qui permet d'instaurer un véritable espace d'échange à destination des mamans accueillies, et ce, tout au long de l'année. Ces dernières peuvent bénéficier sur place des conseils d'une puéricultrice au sein de l'espace qui leur est dédié ainsi qu'à leur bébé (matériel de puériculture à disposition).

A Roubaix, l'association Amitié Partage consacre une partie de ses actions en destination des femmes en situation de précarité et propose des ateliers d'alphabétisation à une quinzaine de mères, sous forme de véritables formations (3 ans à raison de 2 séances par semaine), menées par une professionnelle. L'action «Parcours femmes» consiste par ailleurs en un accompagnement renforcé maillant la recherche active d'emploi et la revalorisation de soi par le biais d'un accompagnement individualisé spécifique, d'ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi et d'un travail sur le « savoir-être » (4 groupes de 8 à 10 personnes par an). Cette structure œuvre enfin à l'accompagnement des enfants par du soutien scolaire, l'organisation de sorties, etc.

Les espaces sociaux d'insertion (ESI) accueillent les ménages dans un lieu couvrant diverses missions, notamment une mission d'insertion. C'est le cas notamment de l'ESI Famille rattaché à l'association Emmaüs dans le 93, qui est amené à organiser des ateliers collectifs auxquels les femmes venues chercher un repas peuvent participer. Par ce biais, elles entrent en contact avec les membres de l'association, professionnels et bénévoles, à qui elles peuvent confier leurs difficultés et trouver des modalités d'accompagnement.

Nombre d'associations œuvrant dans le champ de l'alimentaire ont également compris l'importance de l'accès à la culture et aux loisirs dans les processus de

réinsertion sociale. C'est le cas des Restos du cœur implantés à Tourcoing et Villeneuve d'Ascq, dans la région lilloise, qui organisent des séances de cinéma et des débats, qui engagent des partenariats avec les bibliothèques et les espaces de discussion autour du livre, des visites de musées, des concerts, etc.

## **CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS**

### **L'urgence sociale conditionne la nature des actions à mener en direction des femmes en situation de précarité**

Palliant essentiellement à l'urgence, les acteurs interrogés témoignent de la difficulté de faire face à la grande précarité à laquelle ils sont confrontés au jour le jour. La priorité est donnée aux actions évitant que la situation ne s'aggrave encore. Les contraintes liées aux situations impliquent au mieux des actions « réparatrices » (nourrir, orienter, soigner, héberger, etc.), en réponse à un problème qui, quoi qu'il en soit, est déjà avéré et/ou installé.

En des mots plus crus, avant que de venir chercher de la nourriture, les femmes, les hommes et leurs enfants ont faim ! L'enquête « ENFAMS », menée actuellement par le Samu social concernant les enfants et les femmes sans logement, tend d'ailleurs à révéler combien ce phénomène est sous-estimé : plusieurs dizaines de milliers de personnes meurent littéralement de faim, en France comme nous le confirme un acteur de SOLIPAM (réseau périnatal Solidarité Paris Maman).

En l'état, la réflexion, la prévention et la sensibilisation des publics ne peuvent réellement se développer à ce stade du parcours. Paradoxalement, ce n'est qu'une fois « rétablies » ou du moins prises en charge, que les personnes pourront être accompagnées dans ce sens.

### **La problématique des fermetures d'été aggrave la situation des ménages**

Pour la plupart des autres structures repérées, la période de l'été marque généralement un arrêt des actions d'aides alimentaires.

Une réponse innovante à ce manque qui participe de l'aggravation des situations de ménages vivant dans la précarité est le Dispositif Aout Secours Alimentaire. En effet, ce dispositif se met en place exclusivement pendant l'été (juillet et août), pour prendre justement le relais des nombreuses associations d'aide alimentaire qui

ferment à cette saison, laissant les publics précarisés sans recours pendant près de six semaines. Non seulement ce dispositif reçoit des femmes enceintes, mais il accompagne des familles entières vers les dispositifs de droits communs.

Août Secours Alimentaire a procédé à la distribution des repas dans les locaux de la paroisse Sainte-Marie-des-Vallées à Colombes, entre 2004 à 2009, puis, en 2010, dans les locaux de la paroisse Saint Pierre-Saint Paul de Colombes, permettant d'élargir le soutien à cette action. Depuis 2011, le dispositif a repris sa place dans les salles rénovées de Sainte- Marie-des-Vallées.

### **Le passage « obligé » par les services sociaux**

L'obtention d'aides alimentaires, directes ou indirectes, nécessitant généralement une prise de contact préalable avec des services sociaux ou associations habilitées.

Seule la distribution de repas s'effectue sans condition de ressources ; les personnes peuvent bénéficier d'un repas sans avoir à prouver leur situation sociale et financière. Ces repas chauds permettent alors d'alimenter les populations les plus précarisées qui « échappent » aux services sociaux et de santé, en allant à leur devant. C'est parfois l'occasion d'initier des contacts ou d'orienter selon les besoins repérés, et plus rarement d'engager un réel accompagnement social ou sanitaire.

Or, les femmes ne comptent que peu parmi les bénéficiaires des repas à même la rue. La vie de ces femmes demeure marquée par la plus grande clandestinité, bien à distance des ressources et dispositifs existant, comme des actions menées. Il semblerait en revanche qu'elles fréquentent davantage les lieux de distribution de repas « fixes » dans lesquels elles peuvent trouver un interlocuteur pour les orienter fonction de leur besoin, etc.

### **La nécessité de structurer les réseaux d'acteurs sociaux**

Enfin, l'enquête fait apparaître un manque généralisé d'identification des structures locales entre elles : des cloisonnements forts s'observent entre les dispositifs selon leur niveau d'action (local, départemental, national), entre les angles d'approche des publics (aide alimentaire, accompagnement social, accès aux droits, santé, hébergement). Les acteurs institutionnels, comme ceux du secteur associatif (permanents et bénévoles) ont rarement de vision globale des ressources disponibles sur leur territoire et des relais qu'ils peuvent solliciter localement, en dehors des partenariats spécifiques à chaque structure et que nous avons évoqué.

Ces éléments jouent en défaveur des repérages, des accompagnements et des suivis pour les femmes et les familles en situation de précarité qui, de fait, subissent

de plein fouet le manque de relais, d'interconnaissance et de partenariats inter-structures potentiels, pourtant essentiels sur les terrains fragiles et mouvants de la grande précarité.

Or, l'aide alimentaire, plus encore que les autres secteurs de l'accompagnement des populations en situation de précarité, parce que très portée par les structures associatives, a tout intérêt, à se structurer et fonctionner en réseau pour faire face au manque de soutien institutionnel auquel elle est confrontée (en termes de subvention, de mise à disposition de locaux, etc.), à tous les niveaux (Union européenne, Etat, région, etc.).

Si les associations sont contraintes de revoir leur fonctionnement, il est à noter, en revanche, que la France ne traverse pas de « crise du bénévolat », les populations restent autant mobilisées qu'auparavant, prêtes à donner de leur temps, de leurs compétences, de leurs ressources, même si les modalités d'intervention des bénévoles changent : rapport au temps (temps « fidélité », et temps plus « séquentiel »), développement du phénomène du « bénévolat de compétences » (visant une meilleure articulation entre les professionnels et les bénévoles, les bénévoles et les dispositifs, formation des bénévoles, etc.).

Si les bénévoles constituent ainsi la force vive de l'aide alimentaire, il est également intéressant d'envisager des actions en partenariat avec des têtes de réseaux (fédérations du secteur social et alimentaire, réseau ANDES, Banques alimentaires, etc.) afin d'inscrire des actions de sensibilisation de façon plus structurelle, à la source, et de bénéficier ainsi d'un portage et d'une légitimité institutionnelle et politique facilitatrice des actions sur le terrain.

La structuration de réseaux d'acteurs sociaux en charge des populations touchées par la précarité, est, d'une manière générale, à considérer comme l'enjeu sous-tendant l'existence et le développement des initiatives en direction des publics touchés par la précarité. Les actions en faveur de l'allaitement maternel ne peuvent en particulier, faire l'impasse des conditions préalables à instaurer entre les acteurs pour qu'elles puissent ensuite être portées par ces derniers.

Dans ce contexte tendu et paradoxal, la structuration des acteurs sociaux de l'aide alimentaire est à penser et organiser comme le levier de frein permettant la circulation effective de l'information, le partage des connaissances, la participation et l'engagement des acteurs.